



INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Publiées en application de l'article 26.1
du Code AFEP-MEDEF

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration du 25 février 2020 a pris, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2019 (5^{ème} résolution), les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred, au titre de l'exercice 2019 :

- **une rémunération fixe annuelle** brute de 825.000 euros ;
- **une rémunération variable annuelle** de 1.479.500 euros, décomposée comme suit :
 - une part variable représentant jusqu'à 65 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs financiers s'appuyant, à hauteur de 50 % de la rémunération fixe, sur l'EBIT opérationnel budget à périmètre et change constant, hors produits financiers, et à hauteur de 15 % de la rémunération fixe, sur un *Recurring Earning per Share* (EPS) courant à change constant, étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration, pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la rémunération fixe.
Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration du 25 février 2020 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 860.750 euros (soit 104,3 % de la rémunération fixe 2019) ;
 - une part variable représentant jusqu'à 30 % de la rémunération fixe est liée à trois objectifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe (soit 10 % par objectif), étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration, pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 20 % de la rémunération fixe.
Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration du 25 février 2020 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 412.500 euros (soit 50 % de la rémunération fixe 2019) ;
 - une part variable représentant jusqu'à 25 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs de management en lien avec la stratégie du Groupe, tels que le déploiement du plan de responsabilité sociale et sociétale « People, Planet,

Progress », le déploiement du plan stratégique Fast Forward, ou encore l'intégration réussie de la société Corporate Spending Innovations (CSI) aux Etats-Unis et de The Right Fuel Card en Angleterre.

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration du 25 février 2020 a constaté que ces objectifs étaient atteints à hauteur de 100 % et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 206.250 euros (soit 25 % de la rémunération fixe 2019).

- **une rémunération de long-terme** correspondant à l'attribution gratuite de 53.870 actions de performance (soit 100% de la rémunération annuelle fixe et variable cible). L'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance.

Le détail de ces éléments de rémunération, notamment concernant le niveau d'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle, les conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'action ainsi que les sommes provisionnées par/facturées à Edenred au titre de l'assurance chômage, de la prévoyance, de la voiture de fonction et de la retraite supplémentaire de Monsieur Bertrand Dumazy, figurera dans le Document d'enregistrement universel 2019 d'Edenred devant être publié fin mars 2020.